



Soixante-septième session

EB67.R23

30 janvier 1981

COORDINATION AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES :  
DEMANDES D'ADMISSION AUX RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OMS  
PRESENTEES PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Comité permanent des Organisations non gouvernementales,<sup>1</sup>

1. APPROUVE le rapport, y compris la recommandation de maintenir des relations officielles avec les 41 organisations non gouvernementales dont le cas a été examiné lors de la présente session, en les remerciant de leur précieuse collaboration;

2. DECIDE d'établir des relations officielles avec l'organisation non gouvernementale suivante :

Conseil international des Femmes.

Trentième séance, 30 janvier 1981  
EB67/SR/30



<sup>1</sup> Document EB67/42.